

La bienheureuse Anne-Marie Javouhey, fondatrice des sœurs de Saint Joseph de Cluny

« **J**'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. »
« Credidi, propter quod locutus sum. » (Ps. 115)

Robuste Bourguignonne était la petite Anne-Marie, qui naquit le 10 novembre 1779 à Jallanges, dans le canton de Seurre.

Bon cru cette année là en Bourgogne : sur le plateau de Joigny naissait Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Coeur. Mais laissons passer le temps pour dire “sainte” Madeleine-Sophie et Anne-Marie “bienheureuse”.

Pourtant, déjà heureuse est l'enfant qui a pour parents des chrétiens fidèles, conséquents avec leur foi. Anne-Marie était issue d'une bonne lignée paysanne, qui avait le goût de la “bonne ouvrage” – ce n'est pas si courant. Balthazar Javouhey, père de notre petite fille aimait sa terre et son métier, il se savait responsable devant Dieu de ses actes, chef de sa famille sans conteste possible, autoritaire même et quelque peu explosif. Claudine, son épouse, avait la même distinction morale ; son époux et son foyer étaient sa vie ; la messe tous les matins, la communion toutes les semaines expliquaient sa force humble et silencieuse ainsi que sa charité inépuisable envers les pauvres toujours reçus. La famille avait l'estime de tout le village.

Les Javouhey eurent dix enfants. Quatre moururent en bas âge, il resta Etienne, Pierre et quatre filles, Anne-Marie (dite Nanette), Pierrette, Marie-Françoise et Claudine.

C'est au sein de la famille “Ecclesia domestica” que les parents vont, par la parole et par l'exemple, être les premiers hérauts de la foi. (C.E.C. N°1656).

Nanette a sept ans lorsque la famille revient à Chamblanc, la ferme exploitée de père en fils. De nature gaie, d'une intelligence précoce, l'esprit prompt et entreprenant, c'est le boute-en-train et la meneuse de la bande. A ses neuf ans, son père ne la juge pas prête pour sa première communion car trop espiègle, mais l'abbé Rapin curé en juge autrement. Nous sommes en 1789.

En 1791, l'abbé Rapin ne voulut pas prêter serment à la Constitution civile du clergé et se cacha ; il est remplacé par un prêtre assermenté. Les Javouhey ne veulent pas recourir à son ministère, mais Nanette, une petite personnalité qui s'affirme, assiste parfois en cachette à sa messe, croyant bien faire.

Un jour, un prêtre qui risquait sa vie pour faire son devoir est appelé au chevet d'un mourant. Ne sachant son chemin, il lui faut trouver un guide sûr et sans peur, qui n'éveille pas le soupçon des gendarmes. Nanette s'offre, elle ne craint ni la nuit, ni les sans-culottes. Chemin faisant, le prêtre parle de la fidélité que les catholiques doivent avoir envers le pape. Nanette

comprend pour le reste de ses jours que seul le prêtre soumis à l'Église catholique, apostolique et romaine doit être suivi ; elle déploie tout son courage et son savoir-faire pour sauver les prêtres traqués, leur permettant de dire des messes clandestinement.

L'enfant était droite, c'est pourquoi lorsque la lumière lui fut donnée, elle fit de l'obéissance au pape l'objet de son adhésion libre et sincère, exemple qui n'est pas sans intérêt pour notre temps.

**« TU ES PETRUS, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. »
(Mt. 16, 18).**

Voici Anne-Marie, jeune fille de seize ans, admirée pour son courage et pour ses dons. Elle traverse une petite crise de griserie tout au long de 1793-1794, rien de bien méchant, simple dissipation que plus tard elle regrettera, mais elle ne tarde pas à retrouver son véritable aplomb. La rencontre de l'abbé Ballanche, prêtre à qui elle facilitait le ministère clandestin fut décisive ; il discerne non seulement la piété et la pureté de la jeune fille, mais il pressent qu'elle est appelée à un destin plus haut. Anne-Marie est demandée en mariage, elle refuse ; elle dira à une amie : « *Il me semble que je suis destinée à faire un peu de bien* ». Elle commence par le prétendant éconduit, lui montrant le chemin de la Trappe où il mourra en bon religieux.

Les trois sœurs, Pierrette, Marie-Françoise et Claudine, qui ne manquent pas, chacune à leur manière, de qualités ni de personnalité, sont subjuguées par Nanette et ses initiatives audacieuses, dans la prière mais aussi l'apostolat. Les prêtres sont rares, alors ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire n'est plus enseigné, c'est l'ignorance qui s'étale et porte d'amers fruits. Nanette décide donc de faire le catéchisme aux enfants. Tambour battant – celui de Balthasar Javouhey, maire de Chamblanc –, elle rassemble, en parcourant les rues, garçons et filles et, dans une grange de son père, les instruit des vérités de la foi.

On commence par Chamblanc, puis on rayonne sur dix kilomètres alentour. Les sœurs Javouhey sont au complet pour seconder l'aînée. 1798-1799 : Anne-Marie conduit à l'abbé Ballanche une belle troupe d'enfants pour les cérémonies de la première communion.

La jeune fille fut poussée à cet apostolat par un événement surnaturel. En 1807, elle écrira : « *Il y a neuf ans que le Seigneur me fit connaître d'une manière tout à fait extraordinaire mais sûre qu'il m'appelait à l'état que j'ai embrassé pour instruire les pauvres et élever les orphelins.* »

**Instruire est la première des œuvres de miséricorde spirituelles.
(CEC n°2447).**

Anne-Marie a vingt-huit ans. Cinq jeunes filles se joignent aux sœurs Javouhey. La maison devient trop étroite, il faut quitter le cadre familial et demander à l'Église la reconnaissance de l'œuvre ébauchée.

Monseigneur Inberties, évêque d'Autun, préside le premier chapitre dans la maison de Chalons. Sœur Anne-Marie est nommée Supérieure générale. Aux trois vœux habituels, on ajoute celui de se consacrer à l'éducation de la jeunesse et, le 12 mai 1807, a lieu la prise d'habit, la robe bleue de la Vierge.

La maison n'étant plus disponible, la communauté ne peut rester à Autun. La Supérieure apprend que l'ancien couvent des Récollets à Cluny est à vendre, et les quatre sœurs s'y rendent.

Leur père étant du voyage et homme de foi, il va, comme de coutume, régler l'achat du bâtiment, conclu le 29 mai 1812. Les religieuses et leurs enfants lui doivent souvent le pain quotidien. Au titre primitif de "Sœurs de Saint-Joseph" s'ajoute celui "de Cluny".

Les évêques s'efforceront toujours de discerner les nouveaux dons de vie consacrée confiés par l'Esprit Saint à son Église ; l'approbation de nouvelles formes de vie consacrée est réservée au Siège apostolique. (CEC n°919).

Les petites fondations se multiplient, parfois sans lendemain faute de ressources. En 1815, la Mère Javouhey part à Paris avec trois de ses filles. Elle ouvre une école, puis le préfet autorise une école publique dans un local convenable. La Mère Javouhey, que tous reconnaissent comme une femme hors du commun, bénéficie du renouveau religieux de la Restauration.

Voici qu'arrive en France l'intendant de l'île Bourbon (la Réunion), venant chercher de l'aide pour éduquer les habitants de toutes couleurs. Sans hésiter, le Ministre de l'Intérieur désigne la Mère Javouhey. Sollicitée, elle accepte et, du coup, s'éclaire le sens de la vision intérieure qu'elle avait eu dix-sept ans auparavant, elle s'était vu entourée d'une multitude d'enfants « de races et de couleurs différentes ». Fortes de l'appui du gouvernement, les sœurs s'embarquent le 28 juin pour Saint-Denis, capitale de l'île Bourbon. L'année suivante, 1818, arrive un renfort de quatre autres religieuses.

En France, les fondations se succèdent, mais tout n'est pas facile. « *Ne vous inquiétez pas des protections humaines* », dit la Mère Générale. Il y a aussi les statuts de la Congrégation à faire approuver à Rome définitivement. Pour ce faire, une ordonnance royale était requise, laquelle demandait auparavant l'approbation de l'Ordinaire du diocèse d'Autun, où se trouvait la maison-mère, mais aussi l'avis des évêques, voire des préfets apostoliques où se trouvaient des fondations. Or tout ce monde, plus ou moins gallican, tenait à ses prérogatives... Il y a pour la Supérieure Générale matière à pratiquer l'humilité, à garder le calme dans les conflits de juridiction, et à faire la volonté de Dieu coûte que coûte. Ceci n'est-t-il pas de tous les temps ?

Le gouvernement demande des sœurs pour le Sénégal. Le 2 février 1819, Mère Rosalie et six sœurs partent, puis ce fut Cayenne, la Nouvelle Angoulême sur la rivière la Mana, les Antilles, la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe. Le 1er février 1822, la Mère Javouhey réalise son grand désir et part elle-même au Sénégal, où elle reste deux ans, se dépensant jusqu'à la limite de ses forces, car les difficultés sont incalculables. « *Il n'y a que l'amour pur de Dieu qui puisse les surmonter sans se décourager* », disait-elle. Par trois fois, elle tombe malade à mourir. On songe aux voyages de saint Paul, et à ce qu'il en coûte d'être missionnaire.

C'est toujours la charité, puisée surtout dans l'Eucharistie, qui est comme l'âme de tout apostolat. (CEC n° 864)

1824. La Mère Javouhey rentre en France, son Institut très prospère a besoin d'elle. « *Je voudrais me trouver partout où il y a de la peine* », avait-elle écrit enfant. Ni le danger ni la peine ne vont lui manquer. On ne peut suivre dans le détail l'extraordinaire développement de l'Institut de par le monde, évaluer la somme de souffrances, de sacrifices, démêler les imbroglios des situations, ni leurs répercussions les unes sur les autres, enfin les encouragements et les persécutions venant alternativement du clergé et des autorités civiles.

1828. Le gouvernement demande à la Mère Javouhey de prendre en main à la Guyane un effort de colonisation, entreprise risquée. Elle prie et accepte. Le 26 juin, elle embarque avec neuf sœurs de chœur, vingt-sept converses, trente-neuf cultivateurs – femmes et enfants – et douze artisans, soit quatre-vingt-dix-neuf personnes qui débarquent au mois d'août. Mana marche fort bien mais les colons ne sont pas à la hauteur et se lassent. Août 1830 : le gouvernement, comme prévu, suspend les subventions ; en France c'est la révolution. La communauté de Mana est soumise à de lourdes privations, même alimentaires. En 1831 expire l'engagement des colons, c'est un départ massif. La Mère Javouhey écrit à Mère Marie-Joseph : « *J'ai tâché de faire du bien à tous ceux qui composaient la société de la colonisation, je n'ai rencontré que des ingrats. Cela ne me décourage pas : ma récompense n'est pas de ce monde* ». Avec le petit nombre des convaincus restés sur place, elle fait merveille, 42 hectares défrichés, 25 entretenus, on fabrique du sucre et du rafia, puis s'élève une distillerie ; le rhum de Mana est fameux. La Mère Javouhey découvre tout un monde de lépreux sans aucun soin, pour eux elle crée un hôpital. Aucune fondation ne fut plus aimée que cet asile des plus infortunés. Le Directeur de la colonie, satisfait, proposa au Ministre le plan d'éducation des orphelins, qui tenait tant à cœur à la Mère Javouhey. Mais le Ministre tint à s'entretenir lui même avec la Mère générale.

1833. Voici la fondatrice de retour à Paris. Elle donne à toutes les maisons les soins spirituels dont elles ont besoin, elle prépare son second voyage à Mana, et surtout il y a le souci des statuts de 1827 qu'il faut défendre contre les prétentions du nouvel évêque d'Autun, Monseigneur d'Héricourt. Le conflit de la Congrégation avec l'évêque durera jusqu'à la fin de la vie de la Mère générale, mettant en péril l'existence de la Congrégation. De qui relevait en dernière instance l'Institut ? De l'évêque ou du Saint-Siège ? A cette époque la situation canonique des congrégations de religieuses à vœux simples était matière à interprétation. Monseigneur d'Héricourt, autoritaire, outrepassa son pouvoir. Il alla jusqu'à priver tout un temps la Mère Javouhey des sacrements, espérant la faire céder. Elle écrit : « *J'ai marché d'un pas ferme, appuyée sur le bâton de la FOI et de la CHARITÉ soutenue (l'ESPÉRANCE) par Celui qui console de l'injustice.* »

Du côté du gouvernement, on passa de l'éducation des orphelins au problème de l'émancipation des Noirs : l'opinion publique et l'administration s'en préoccupaient, une initiation à la liberté s'imposait. Le gouvernement pense à l'œuvre de Mana pour former les Noirs à la vie libre. La Mère Javouhey entre loyalement dans le projet et propose son plan, dont nous trouvons les grandes lignes dans cette lettre à la Mère Rosalie : « *... Un asile pour placer les Noirs qu'on destine à la liberté, pour les instruire, les diriger pendant cinq ou sept ans avant de les rendre libres, ils ne seront dirigés que par les lois religieuses, à l'instar du Paraguay* ». Les vues de la Mère sont bien accueillies et le gouvernement crée une commission interministérielle ; le rapporteur désigné est Lamartine, qui voue un vrai culte à la Mère Javouhey. Ozanam présent à la séance écrit : « *Le plan était simple, il était logique, bien plus il était charitable.* » Le Roi signe l'arrêté ministériel. Sous Louis-Philippe, comme sous Charles X, le prestige et l'influence de la Mère Javouhey étaient restés intacts, mais elle ne voulut jamais accepter les offres de Louis-Philippe pour affronter le veto épiscopal. Fin de l'année 1835 : deuxième départ pour la Guyane.

1836. Le 18 février, elle débarque à Cayenne et se met en devoir de transformer Mana. Au mois d'avril 1837, elle se trouve à la tête de sept cent personnes, non comprises les religieuses. « *Tout cela, disait-elle, me donne moins de peine que douze mauvais colons.* » Hélas ! le mauvais exemple fait beaucoup de tort au prochain, c'est un manque de charité.

Dès les origines, le noyau de l'Église était souvent constitué par ceux qui, « avec toute leur maison », étaient devenus croyants. Lorsqu'ils se convertissaient, ils désiraient aussi que « toute leur maison » soit sauvée. Ces familles devenues croyantes étaient des îlots de vie chrétienne dans un monde incroyant. (CEC n° 1655).

Pour assurer la réussite de la libération des Noirs, la Mère demande des crédits pour leur procurer à leur départ une portion de terrain, préparé en bon état de culture. Pour des raisons de finances, elle n'obtient pas l'argent nécessaire. L'éducation des trois mille enfants noirs de la Guyane ne peut se faire que partiellement. La Mère Javouhey était trop lucide pour ne pas concevoir des appréhensions pour l'avenir mais, paisible et confiante, elle remettait tout à Dieu.

Depuis 1836, les Sœurs de Saint-Joseph sont à la Trinidad, Antilles anglaises. Un Ordre de couleur se recrute parmi les jeunes filles indigènes de cette île sous la direction des Sœurs. L'âme de l'apostolat de la Mère, c'était l'Évangile, l'égalité de toutes les âmes devant le Christ qui les a rachetées par le même sacrifice et le même amour. Le 3 août 1838, en présence du Gouverneur, a lieu la sanction officielle de la libération. Tous les Noirs remettent à la Mère leur titre de libération. Elle était le chef, la très compatissante. Et lorsqu'elle s'embarque sur la rivière pour rejoindre Cayenne, les hommes, les femmes et les enfants se pressent sur le quai.

1843. Le 18 mai est un jour de triomphe pour la Mère Javouhey, mais pour les Noirs un jour de grande tristesse : elle prenait la mer pour la dernière fois, quoiqu'elle espérât son retour. Elle rentre en France.

1844. Les Sœurs de Cluny sont à Madagascar, Pondichéry, puis Karikal.

1845. L'activité de la Mère Javouhey est dévorante de son temps et de ses forces : les fondations se suivent sans relâche, de loin elle doit diriger et conseiller ses filles dans toutes les parties du monde et, plus épuisant, la lutte avec Monseigneur d'Héricourt pour conserver la vitalité, voire plus radicalement, l'existence de l'Institut.

1848. La révolution éclate. La Mère Javouhey se trouve à Paris devant les barricades. La charité individuelle doit suppléer au manque total de secours sociaux. Elle s'y emploie, et on voit les émeutiers ouvrir devant elle les barricades en criant : « *C'est la Générale Javouhey !* ».

1851. La Mère Générale espère se rendre à Rome pour obtenir l'approbation de son œuvre, mais elle prend froid et s'alite. La trouvant mieux, on lui reparle du voyage, mais elle dit : « *Pour moi, j'ai un autre voyage à faire et celui-là, je le ferai seule* ». La fatigue va croissante. « *Non, je ne dors pas ; je suis bien éloignée de dormir, je repasse en ma mémoire tous les bienfaits de Dieu pour nous.* » Le 8 juillet, meurt Monseigneur d'Héricourt. Avec lui s'éteint la malheureuse affaire d'Autun. Lorsque le Père Levasseur annonce ce départ à la Mère, elle dit simplement : « *Il est mort ce bon Monseigneur, que Dieu ait son âme !* ». Plus haut que les tempêtes humaines et les incompréhensions des hommes, fussent-ils d'Église, la Mère Javouhey élève son âme : elle fait brûler tous les papiers concernant le conflit. Quelle foi était la sienne ! s'exclame un témoin.

« *Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent.* » (Mt. 5, 44).

Au matin du 15 juillet, elle murmure : « *Chaque fois que je me suis éveillée, j'ai prié pour Monseigneur. Nous devons considérer Monseigneur comme l'un de nos bienfaiteurs. Dieu s'est servi de lui pour nous envoyer l'épreuve, quand nous n'entendions, en général, autour de nous, que des louanges* ». Une faiblesse subite l'accable, elle meurt sans agonie, comme elle avait demandé à saint Joseph. Elle était partie recevoir la récompense et entendre de son Seigneur ce qu'il avait promis : « *Viens bénie de mon Père.* » (Mt. 25, 34).

La fondatrice laissait neuf cent religieuses de Saint-Joseph de Cluny, Congrégation enseignante, hospitalière et missionnaire ; elles passeront de part le monde en faisant le bien ; puis viendra l'armée des cornettes blanches de Louise de Marillac et l'invasion des sœurs de la Mère Teresa et combien d'autres. Jusqu'à la fin des temps sera actuelle l'exclamation de l'apôtre Paul :

« L' AMOUR DU CHRIST NOUS PRESSE »

« CARITAS DEI URGET NOS ». (2 Cor. 5, 14).

ABBAYE NOTRE-DAME DE L'ANNONCIATION



Abraham Bloemaert (1622), *Les disciples d'emmaüs*